



DEMANDE DE RESERVATION DE LA SALLE Yves GIRARD

SALLE SOCIO-ÉDUCATIVE
ASSOCIATIONS

Je soussigné :

Responsable de l'association :

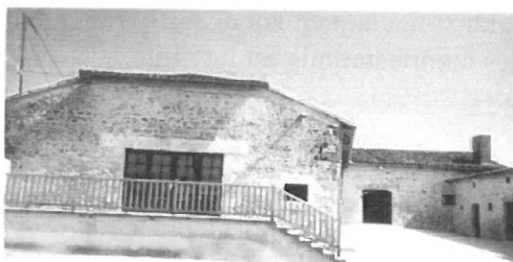
Domicilié à : Téléphone :

Objet des locations de l'année 2019 :

Pour le.....

Elle déclare qu'elle possède une assurance responsabilité civile garantissant les dégâts éventuels occasionnés par elle-même ou par les personnes présentes à la manifestation qu'elle organise à la salle socio-éducative :

Attestation d'assurance en cours de validité à fournir



TARIFS (REACTUALISER ANNUELLEMENT)
REUNION

<input type="radio"/> Du 1 ^{er} Mai au 31 Octobre	Gratuit
<input type="radio"/> Chauffage du 1 ^{er} Novembre au 30 Avril	60€

ASSOCIATION DE LA COMMUNE

Salles + Cuisine 30€

ASSOCIATION DE GENCAY

Salles + Cuisine 60€

AUTRES ASSOCIATIONS

<input type="radio"/> Petite salle	230€
<input type="radio"/> 2 salles	290€
<input type="radio"/> Cuisine	80€
<input type="radio"/> Chauffage du 1 ^{er} Novembre au 31 Mars	60€

Elle certifie qu'elle versera la somme de (en lettres location, au représentant de la Commune, à sa première réquisition, soit lorsque les clés seront retirées à la Mairie, le jour ou la veille de la location. En cas de dégradation ou de casse d'objet, elle s'engage à verser une indemnité fixe par le Conseil Municipal, égale au prix du remplacement du matériel détérioré. Elle s'engage à :

- Laisser la salle Socio-Educative propre, soit la salle louée balayée, le sol de la cuisine et les toilettes lavées, le matériel emprunté nettoyé et rangé,
- Fermer après la location, le gaz, éteindre les lumières et fermer à clé toutes les portes,
- Ne pas mettre de décoration inflammable. En cas d'incidents, elle sera alors seul(e) responsable,
- Garer et faire garer toutes les voitures sur la place, et non en bordure de la salle Socio-Educative, conformément à la réglementation matérialisée par les panneaux,
- La cours ne doit en aucun cas être fermée pour laisser le libre accès aux annexes ; le stationnement y est interdit afin de laisser l'entrée libre aux véhicules de secours.

Date : Signature :

ACCORD REFUS

Avis du Maire :

.....

.....

GESTION DE LA SALLE

SECURITE

Afin de répondre aux normes de sécurité, le nombre de personnes est limité à 250.

BRUIT

Il est impératif de bien faire respecter le calme et le repos du voisinage en limitant au maximum toute manifestation bruyante (musique, klaxon, claquement de portières ...)

Toute répétition la veille des manifestations est interdite.

STATIONNEMENT

La réglementation du Stationnement sera régulièrement contrôlée par le service d'ordre.

RÉSERVATION DE LA VAISSELLE

<i>Vaisselle</i>	<i>Quantité demandée</i>
Assiettes plates	
Assiettes creuses	
Assiettes a dessert	
Fourchettes	
Couteaux	
Petites cuillères	
Grandes cuillères	
Verres à pied	
Tasses à café	
Pichets	

Tarif en cas de vaisselle cassée

Assiettes	1.50€
Verres	1.50€
Tasses	1.50€
Pichets	5€